

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX

9 rue Tastet
CS 21490
33063 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05.56.99.38.00
Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 16h00



E16000104 / 33

M. le Maire
commune de Blaye
Mairie
7, cours Vauban
BP 125
33394 BLAYE CEDEX

Dossier n° : E16000104 / 33
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION CE + PROVISION

lettre {
- m. Rimark
- m. Wintersheim
- m. Faure
- m. Salvat
- E. Gasperin (C)

Objet : projets de création de périmètres de protection modifiés des monuments historiques et de création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine du Verrou de l'estuaire pour les communes de Blaye et de Cussac Fort Médoc

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Gilles FAURE Ingénieur en écologie et développement durable retraité, demeurant 20 avenue Aristide Briand, PESSAC (33600) (tel : / portable : 06 31 49 28 30), en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Pierre GAURY, Consultant en chimie et environnement, demeurant Villa Serengeti 1123 54, rue Léonce Motelay BORDEAUX (33100) (tel : / portable : 06.87.76.51.08.), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Greffier en Chef,
ou par délégation,



REPUBLIQUE FRANCAISE

Bordeaux, le 20/06/2016

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX**

9 rue Tastet

CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 16h00

E16000104 / 33

M. le Maire commune de Blaye
Mairie
7, cours Vauban
BP 125
33394 BLAYE CEDEX

Dossier n° : E16000104 / 33

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION CE + PROVISION

Objet : projets de création de périmètres de protection modifiés des monuments historiques et de création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine du Verrou de l'estuaire pour les communes de Blaye et de Cussac Fort Médoc

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné les commissaires enquêteurs pour réaliser l'enquête publique citée en objet et a prescrit la constitution d'une provision.

En application des dispositions de l'article R. 123-27 du code de l'environnement, le président du tribunal administratif fixe le montant et les délais pour la constitution d'une provision à verser au fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs.

Il vous appartient de verser directement dans le délai de 10 jours la somme fixée par cette décision à la Caisse des dépôts et consignations, direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs – 15, quai Anatole France 75700 PARIS 07 SP.

Votre règlement devra être effectué sur le compte ouvert à cet effet dont le numéro est le suivant : 40031 00001 0000279168 T 64

IBAN : FR 92 4003 1000 0100 0027 9168 T64

Si vous souhaitez régler par chèque, celui-ci devra être libellé au nom du F.I.C.E (fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs).

La Caisse des dépôts et consignations vous délivrera, dans un délai de 5 jours à compter de la date de réception de la somme sur le compte du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, une attestation que vous devrez transmettre sans délai à l'autorité compétente pour ouvrir l'enquête.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Greffier en Chef,
ou par délégation,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

20/06/2016

N° E16000104 /33

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 18/06/16, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de Blaye demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

projets de création de périmètres de protection modifiés des monuments historiques et de création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine du Verrou de l'estuaire pour les communes de Blaye et de Cussac Fort Médoc ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code du patrimoine ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Gilles FAURE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Monsieur Jean-Pierre GAURY est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 :La commune de BLAYE versera dans le délai de 10 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 800 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de Blaye, à Monsieur Gilles Faure, à Monsieur Jean-Pierre Gaury et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Bordeaux, le 20/06/2016

Le Président,

Jean-François DESRAMÉ

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

Pour expédition conforme

Le Greffier,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.